

qu'il y a eu là un lac, comme il en a existé dans l'île Chevaline.

Le second point de repère est le Moncelet, petite motte de terre qui n'existe plus, que je sache, mais dont l'emplacement se détermine exactement entre le cours Lafayette et le chemin de Saint-Antoine, à 300 mètres de la place de la Cité. Le carrefour de Symandre, qui vient ensuite, était situé à la rencontre de la route de Crémieux et du chemin du Sacré-Cœur. D'après le procès-verbal de 1479, on allait en ligne droite du Moncelet à Symandre, il n'en est plus de même aujourd'hui, et la limite forme un angle très-accusé qui contourne en partie la Ferrandière. Au xv^e siècle, cette propriété n'existait pas et un riche citoyen de Lyon, Martin de Troye, l'ayant fait construire vers le milieu du siècle suivant, tint sans doute à ce qu'elle fût comprise dans les limites de la juridiction de Lyon, et cela se fit d'autant plus facilement que ce domaine fut plus tard érigé en fief.

De ce point nous suivons le chemin de Genas jusqu'au chemin dit Vinatier et qui sépare les communes de Bron et de la Guillotière. C'est au débouché de ce chemin que se trouvait le bois de Montchat dont il reste encore des traces. Le chemin Vinatier (1), appelé par Tindo simplement « petit chemin », aboutit à la grande route de Grenoble. Là se trouvait le rameau ou buis de Chaussagne au milieu duquel était plantée une croix (2). De là on suit un autre chemin sur le prolongement du précédent jusqu'à la Femme-Morte ancien-

(1) Le plan de 1770 indique un autre chemin, Vinatier entre le rameau de Chaussagne et la Femme-Morte. Ce terme de Vinatier ne serait-il pas un mot local signifiant vicinal ?

(2) Le plan de 1770, contrairement à tous les autres documents, place la croix des Rameaux non sur la grande route, mais sur le chemin conduisant de Saint-Alban aux Aissards. Ce doit être une erreur.